

## **Commune de HAUT-BOCAGE**

### **Séance du Conseil Municipal du 12 Mai 2017**

Le 12 mai 2017, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Louroux-Hodement, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 05 mai 2017.

Présents : Laurent BLOND, Thierry DE LAMARLIERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN , Marie-Chantal GAVELLE, Martine GUILLET, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Teun KOOPMANN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Véronique MASSERET, Ludovic MULLER, Bernard PETITEAU, Gaston QUERSIN, Pascal QUINAULT, Didier QUIQUEREZ, Nicole RIVIAUX, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Christophe CHAVANNE à Teun KOOPMANN, Arnaud DE LAMARLIERE à Pascal QUINAULT, Michel GIRAUD à Véronique MASSERET, Aurélie LEBAILLEUR à Martine GUILLET, Marien MICHAUD à Thierry DE LAMARLIERE, Jacqueline PHILIPPON à Bernard PETITEAU, Valérie PIGNOT à Jean-Michel LAPRUGNE, Thomas PILLE à Geneviève LACHASSAGNE

Absent(es) excusé(es) : Isabelle ALLAIX, Bernadette HEBRARD, Romain LIMOGES, Angéline THEVENIN

Démissionnaire : Christian COLLINET

Secrétaire de séance : Geneviève LACHASSAGNE

#### **ORDRE DU JOUR**

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 avril 2017

#### **2017- 31 – Vote des taux des taxes locales**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut voter les taux des taxes locales après la période de lissage de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 21 voix pour, 7 contre que les taux des taxes locales seront les suivants :

- |                            |       |
|----------------------------|-------|
| - taxe d'habitation :      | 23.17 |
| - taxe foncière(bâti) :    | 8.50  |
| - taxe foncière (non bâti) | 29.15 |

Pour un produit d'imposition attendu de 286 311 euros.

#### **2017- 32 – 12.05. – Décisions Modificatives – BP 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Municipal, compte tenu que nous n'avions pas défini notre politique d'abattement concernant la taxe d'habitation notamment, il a été voté un produit attendu approximatif.

Le Conseil Municipal a fait le choix concernant sa politique d'abattement et le produit attendu peut ainsi être défini précisément.

Le produit attendu étant supérieur à l'inscription au budget, il est nécessaire de rectifier le budget avec une décision modificative comme suit :

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. char	6 311.00	73111 (73) : Taxes Foncières et d'habitation	6 311.00
	<b>6 311.00</b>		<b>6 311.00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 311.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 311.00</b>

### 2017- 33 - 12.05 – Convention au groupement de commandes pour « l'achat d'électricité en tarification c5 – hors éclairage public »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'électricité.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public) à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

En 2017, dans le cadre de ce groupement de commandes, un premier marché sera lancé avec une application au 01/01/2018. Les collectivités souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont appelées à délibérer en ce sens.

Il est proposé dans la présente convention constitutive, des options définies à l'article 4.3 et 4.4, chaque membre doit exprimer et délibérer sur le choix portés sur ces articles.

Le choix du membre sur ces options est applicable à l'intégralité de ses points de livraison d'électricité en tarification C5, transmis au SDE03.

Vu l'ordonnance n° 2016-130 du 10 février 2016 portant adaptation des livres Ier et III du code de l'énergie au droit de l'Union européenne et relatif aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi 2014-344 du 15 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes " pour les achats d'électricité en tarification C5 – hors éclairage public", ci-jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'électricité en tarification C5 (hors EP), annexée à la présente délibération,
- DECIDE par 25 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de souscrire à l'offre de marché,
- DECIDE par 20 voix pour et 8 voix contre de confier la mission d'exécution comptable au SDE03 selon l'article 4.4.1,

## 2017- 34 – 12.05. – Fermages Terrain Communaux – Commune déléguée de Givarlais :

### Renouvellement des Baux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune déléguée de Givarlais loue des terrains communaux à des fermiers.

M. HERAUD Jean-François quitte la salle de Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

M. HERAUD Jean-François et M. LACHASSAGNE Jacques ont signalé qu'ils arrêtaient leurs exploitations pour départ en retraite, les baux loués sont repris par leur successeur.

De plus un bail à ferme est arrivé à échéance (échéance au 10 Mai 2017), il convient de refaire le bail concerné.

Monsieur le Maire présente le tableau des différents terrains communaux de la commune déléguée de Givarlais loués comme suit :

Parcelles	Fermiers	Durée	Prix	Motif
ZI 23 Les Chériniers	HERAUD Jean-François	11/05/2008 au 10/05/2017	52.14€ du 11/05/2017 au 10/11/2017	Prolonge le bail du 11/05 au 10/11/2017 Départ le 10/11/2017
	LIMOGES Romain	11/11/2017 au 10/11/2026	Du 11/11/2017 au 10/11/2018 : 104.28€ Revu annuellement selon l'Indice des Fermages	
ZM 35 Les Loges	LACHASSAGNE Jacques	11/05/2008 au 10/05/2017		Départ le 10/05/2017
	LACHASSAGNE David	11/05/2017 au 10/05/2026	Du 11/05/2017 au 10/05/2018 : 64.77€ Revu annuellement selon l'Indice des Fermages	
ZP 13 Les Bruyères des Grelets ZO 35 Les Montais	LAPRUGNE Hubert	11/05/2008 au 10/05/2017	Du 11/05/2016 au 10/05/2017 : 455.87€ Revu annuellement selon l'Indice des Fermages	Renouvellement du Bail à ferme : Du 11/05/2017 au 10/05/2026

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le Bail à ferme entre la Commune et M. LAPRUGNE Hubert
- De renouveler, respectivement, les baux de M. HERAUD Jean-François et de M. LACHASSAGNE Jacques au profit de M. LIMOGES Romain et de M. LACHASSAGNE David

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents baux

## 2017- 36 - 12.05– Remboursement de l'assurance statutaire du personnel et de la cotisation CNAS à la Communauté de Communes du Val de Cher au titre de l'année 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que du personnel avait choisi comme employeur la Communauté de Communes du Val de cher en 2016. Ce personnel étant maintenant revenu en commune de HAUT- BOCAGE.

La Communauté de Communes du Val de Cher demande le remboursement de l'assurance statutaire du personnel ainsi que la cotisation CNAS au titre de l'année 2016 concernant cette gestion unifiée du personnel.

Le montant de l'assurance statutaire s'élève à 2497.18 euros et la cotisation au CNAS à 1 847.28 euros soit un total à rembourser de 4 344.46 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ DECIDE, à l'unanimité, le remboursement de l'assurance statutaire du personnel et de la cotisation CNAS au titre de l'année 2016 à la Communauté de Communes du Val de Cher.

## **2017- 37 - 12.05 – Subvention exceptionnelle classe découverte juin 2017 pour les écoles de Reugny et Maillet**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les professeurs des écoles de Reugny et Maillet organisent en juin, une classe découverte en forêt de Tronçais.

Le cout de cette classe découverte s'élèverait pour les deux 2 écoles à 3 624 euros. Une partie serait prise en charge par la coopérative scolaire, une partie par les parents. Afin d'éviter que les parents n'aient trop à payer, des aides financières ont été demandées auprès des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Givarlais, Maillet, Nassigny et Reugny)

Monsieur le Maire propose de donner 500 euros pour les deux communes déléguées de Haut-Bocage (Givarlais et Maillet)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 500 euros en subvention exceptionnelle pour la classe découverte des écoles de Maillet et de Reugny.

## **2017- 38 – 12.05. – Prix : Foire aux Moutons de la commune déléguée de Louroux-Hodement**

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le Conseil Municipal que depuis plus de 40ans, la commune déléguée de Louroux-Hodement organise sa Foire aux Moutons Primée.

La réussite de cette traditionnelle foire primée aux moutons est due à la présence régulière de nombreux éleveurs.

Monsieur le Maire délégué propose, suite au passage en Commune Nouvelle, d'instaurer le prix d'excellence « Haut-Bocage » récompensant l'éleveur présentant un ensemble de 3 ovins (Agneaux et/ou Brebis et/ou Béliers) d'une conformité remarquable et une récompense spécifique de 150€ attribuée à l'éleveur sélectionné.

Après délibération, le Conseil Municipal Décide :

- D'accorder ce prix d'excellence et d'attribuer une récompense de 150€ à l'éleveur sélectionné par le Jury

## **2017- 39 – 12.05. – Décisions Modificatives – BP 2017**

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		7321 (73) : Fiscalité reversée entre collectivités	- 233 535.00
		73211 (73) : Attribution de compensation	233 535.00
			0.00
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>

## **2017- 40 – 12.05. – Décisions Modificatives – BP 2017**

### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) – 2016002 : Installation, matériel	960.00		
2315 (23) – 2017010 : Installation, matériel	- 960.00		
	0.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2017- 41 – 12.05. – Décisions Modificatives – BP 2017****FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
739221 (014): FNGIR	170 777.00		
73923 (014): Reversement sur FNGIR	- 170 777.00		
	0.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2017- 42 – 12.05. – Décisions Modificatives – BP 2017****FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
739223 (014): Fonds de péréquation des re	450.00		
73925 (014): Fonds de péréquation des re	- 450.00		
	0.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2017-43 – 12.05. – Décisions Modificatives n°1 – Budget Assainissement – Créances Eteintes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu de crédit à l'article 6542 Créances Eteintes pour le budget Assainissement. Lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été voté d'éteindre la créance d'une ancienne habitante de la commune déléguée de Louroux-Hodement, ce qui nécessite de prendre la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
622 (11) : Rémunérations d'intermédiaires	- 113.50		
6542 (65) : Créances Eteintes	113.50		
	0.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2017-44 – 12.05. – Décisions Modificatives n°6 – Subvention Salle Socioculturelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Montluçon nous a alerté sur une subvention perçue en 2016 pour un montant de 1 184.00€ concernant l'aménagement de la salle socioculturelle de Givarlais dont l'imputation budgétaire est erronée, il convient donc de rectifier cette écriture en 2017.

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1311 (13) - 2016026 : Etats et établissements	1 184.00	1321 (13) -2016026 : Etats et établissements	1 184.00
	<b>1 184.00</b>		<b>1 184.00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 184.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 184.00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### - Défibrillateur

Monsieur le Maire précise que des demandes ont été faites pour obtenir des devis. A ce jour, seule une entreprise a répondu. Le projet reste à l'étude, le temps d'obtenir d'autres devis pour comparaison des propositions.

### - Centre Communal d'Action Sociale – Opération Tickets Piscine

Lors de la réunion de CCAS, qui s'est tenue le 14 Avril 2017, il a été décidé que l'opération menée depuis de nombreuses années par la commune déléguée de Louroux-Hodement soit étendue aux deux autres communes historiques.

Cette opération consiste à offrir aux enfants de moins de 20 ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2 entrées pour la piscine de Clairval à Cosne d'Allier, sous conditions qu'ils s'inscrivent au préalable en mairie.

Un courrier d'information sera prochainement distribué.

### - Centre Communal d'Action Sociale – Téléassistance

A la création de la commune Nouvelle, seule la commune déléguée de Maillet proposée de prendre en charge une partie du service de téléassistance aux personnes âgées.

Dans un objectif d'harmonisation, les deux autres communes historiques ont fait le choix d'adopter ce service.

Aujourd'hui, la commune prend en charge 7.50€ par demandeur, cette aide est calculée en fonction des revenus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois membres du CCAS: Mme DE COCK Martine, Mme MASSERET Véronique et Mme MEIGNIN Geneviève, sont chargés de travailler sur les modalités d'octroi.

### - Bibliothèque

Les communes déléguées de Maillet et Louroux-Hodement mettent à disposition de la population un service de bibliothèque, respectivement dans les locaux des associations et à la mairie, qui est tenu par des bénévoles.

La commune de Givarlais est dépourvue de ce service

Il est demandé de faire de la publicité dans le prochain bulletin municipal afin que tous les habitants de la commune Nouvelle puissent avoir accès à ce service de bibliothèque communale.

Ces bibliothèques dépendent de la Médiathèque Départementale de l'Allier.

### - Communauté de Communes du Val de Cher – Site internet

La Communauté de Communes de Val de Cher met à disposition des Associations communales, son site internet afin de pouvoir diffuser largement les manifestations locales.

### - Projet EDucatif Territorial Haut-Bocage

La Commune de Haut-Bocage doit faire le bilan de son PEDT pour l'année scolaire 2016/2017 et préparer un nouveau dossier pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Mme MASSERET Véronique a contacté les services de la Direction Départementale de la Cohésion et de la Protection des Populations, en charge de l'instruction des dossiers, une évaluation sera demandée pour chaque site d'accueil et un nouveau PEDT Haut-Bocage devra être déposée avant le 15 juin 2017.

- Manifestations sur la commune

Un point est fait sur les prochaines manifestations qui doivent se dérouler sur la Commune Nouvelle de Haut-Bocage : Foire Aux moutons à Louroux-Hodement, Festival de Musique en Bourbonnais sur Louroux-Hodement et Maillet, Brocantes sur les trois communes déléguées, Fête Patronale et Inauguration du terrain Multisports de Louroux-Hodement, Festival Remp'Arts avec la Communauté de Communes du Val de Cher

La Séance est levée à 22h40

Ont signé les membres présents

ALLAIX Isabelle	Absente excusée	LEBAILLEUR Aurélie	Absente excusée Pouvoir à Martine GUILLET
BLOND Laurent		LIMOGES Romain	Absent excusé
CHAVANNE Christophe	Absent excusé Pouvoir à Teun KOOPMANN	MASSERET Véronique	
COLLINET Christian	Démissionnaire	MICHAUD Marien	Absent excusé Pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE
DESCLOUX Michel		MULLER Ludovic	
DE LAMARLIERE Arnaud	Absent excusé Pouvoir à Pascal QUINAULT	PETITEAU Bernard	
DE LAMARLIERE Thierry		PHILIPPON Jacqueline	Absente excusée Pouvoir à Bernard PETITEAU
GAUDIN Yves		PIGNOT Valérie	Absente excusée Pouvoir à Jean-Michel LAPRUGNE
GAVELLE Marie-Chantal		PILLE Thomas	Absent excusé Pouvoir à Geneviève LACHASSAGNE
GIRAUD Michel	Absent excusé Pouvoir à Véronique MASSERET	QUERSIN Gaston	
GUILLET Martine		QUINAULT Pascal	
HEBRARD Bernadette	Absente excusée	QUIQUEREZ Didier	
HERAUD Jean-François		RIVIAUX Nicole	
JEAN Caroline		THEVENIN Angéline	Absente excusée
KOOPMANN Teun		THEVENIN Sylvie	
LACHASSAGNE Geneviève		TRIBOULET Guy	
LAPRUGNE Jean-Michel			